

Sommaire

L'objectif du Fonds est de réaliser une croissance du capital à long terme avec impact. À cette fin, la stratégie d'investissement du Fonds consiste à investir dans un portefeuille diversifié de prêts existants et nouveaux aux côtés de la FMO.

Le Fonds a pour objectif de réaliser des investissements durables, et vise à réaliser des investissements responsables sur le plan social et environnemental. Le Fonds entend offrir aux investisseurs un rendement financier attractif tout en créant un impact au sein des économies en développement et émergentes. L'impact sera mesuré selon la méthodologie d'impact telle qu'adoptée par le FMO. Le FPIF est un Fonds article 9 au sens du Règlement sur la publication d'informations en matière d'investissement durable (SDFR).

L'impact obtenu par le Fonds est mesuré selon la méthodologie d'impact telle qu'adoptée par la FMO et rapporté au moyen d'indicateurs d'impact au niveau du portefeuille et du secteur. Ces indicateurs sont alignés sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Le Fonds vise à soutenir les Objectifs de développement durable 8 (travail décent et croissance économique), 10 (réduction des inégalités) et 13 (action climatique).

Les investissements sont réalisés aux côtés de la FMO. Pour ce faire, le Fonds a élaboré une procédure et des politiques d'investissement qui intègrent la documentation et les processus de la FMO, mais agit de manière indépendante pour la prise de décisions d'investissement et le suivi de la reddition de rapports sur l'impact et le rendement financier.

L'un des éléments clés de cette procédure consiste à examiner la gouvernance d'entreprise de la société bénéficiaire. Pour être éligible à l'investissement, cette société doit en effet répondre aux critères de la FMO en matière de droits et responsabilités des actionnaires, du conseil d'administration (et de surveillance) et de la direction. Le Fonds exige en outre de l'entité bénéficiaire qu'elle respecte toutes les réglementations fiscales de son pays d'origine et de ses pays d'accueil, et qu'elle fasse montre d'un comportement fiscal responsable et en phase avec les objectifs du projet BEPS de l'OCDE.

Dans sa procédure d'investissement, de contrôle et de reddition de rapports, le Fonds tient compte des principaux impacts négatifs (PAI), et ce, même si toutes les contreparties ne sont pas concernées par l'obligation de publication, les entités bénéficiaires étant toutes basées en dehors de l'UE. Le Fonds considère l'établissement de rapports sur les PAI comme un moyen efficace de limiter les impacts des investissements en identifiant les impacts négatifs et en assurant le suivi des collaborations avec les parties prenantes. Les collaborations pour le compte du Fonds seront assurées par Privium ou la FMO, avec l'appui du réseau mondial étendu de la FMO.

Collecter des données et en vérifier la qualité peut s'avérer compliqué. Dans la mesure du possible, le Fonds surmonte ces obstacles en utilisant un modèle d'impact conjoint développé à l'échelle internationale et en commençant à collecter des données dès les premières phases du processus de diligence raisonnable. Les investisseurs reçoivent des rapports sur les rendements financiers tous les mois.

Les rapports concernant les indicateurs ODD et la répartition des investissements dans le cadre de l'objectif d'investissement durable sont quant à eux soumis sur une base trimestrielle.